

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 16 janvier 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Pierre Payer, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Est absente, la conseillère Carmen Caron, avec motif.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, David Doughty, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.02.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
- C. Gestion administrative**
 - 1. Demande de subvention discrétionnaire au Député pour travaux sur divers chemins municipaux dans le cadre du PAARRM
 - 2. Désignation d'un remplaçant pour siéger au sein du conseil d'administration de la CDER en cas d'absence de notre représentant
 - 3. Renouvellement assurance de la municipalité pour 2012
 - 4. Résolution demandant que notre programme TECQ soit changé 2011 et 2012
 - 5. Demande à Hydro-Québec installation d'une ligne de 600 volts pour alimenter notre parc industriel situé juste en face de l'aéroport international La Macaza-Mont-Tremblant, 150 chemin Roger Hébert
 - 6. Forsak Technocom inc. location tour mobile technique sur le terrain du bar salon de l'Aéroport.
 - 7. Point d'information : Possibilité de fournir un service WIFI dans l'hôtel de ville et aussi dans le stationnement.
 - 8. Demande à l'Établissement La Macaza (Service correctionnel Canada) de rechercher et de déterminer qui est le propriétaire des servitudes pour les lignes électriques
 - 9. Renouvellement protocole d'Entente Transport Adapté et collectif des Laurentides, quote-part 2012
 - 10. Autorisation vente d'arbres coupés sur le terrain de la municipalité
 - 11. Dossier matricule 1134-22-4065
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
 - 1. Avis de motion règlement modifiant certains articles du règlement 2007-023 sur les animaux
- F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du règlement numéro 2012-071 modifiant et remplaçant le règlement 2010-058 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement (Fonds environnemental)

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Période de questions

Retour sur des questions d'un intérêt général

G. Sécurité publique

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

1. Mandat à l'UMQ – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
2. Autorisation au directeur général d'acheter une remorque fermée de la compagnie Pierquip au montant de 4 611,65 \$ taxes incluses.
3. Autorisation de vendre la paveuse, le camion cube et autres équipements excédentaires et publication dans le journal
4. Demande au MTQ, pose de glissières de sécurité sur le chemin des Cascades, sous le pont du chemin de fer

I Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Dépôt du procès-verbal du C.C.U. du 20 janvier 2012, préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme
2. Bassin d'amerrissage Aéroport international La Macaza-Mont-Tremblant
3. Autorisation à Isabelle Labelle, a.g., de continuer les travaux d'arpentage des chemins municipaux
4. Demande de candidatures pour siéger au comité consultatif d'urbanisme et autorisation publication dans un journal
5. Programme d'aide pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle
6. Point d'information : La piste de motoneige Trans Canada 63 est de nouveau ouverte. La municipalité remercie tous ceux qui ont travaillé pour régler ce problème.
7. ~~(Point d'information)~~ La municipalité est en communication avec le CLD au sujet d'une étude du potentiel du dépanneur situé à côté de l'hôtel de ville. Ceci ne coûterait que quelques centaines de dollars à la municipalité.
8. Appel d'offres : lavage des embarcations
9. Point d'information : Tous les dix ans, le schéma d'aménagement doit être refait, sous le parapluie de la MRC. L'objectif de cet exercice est de planifier la communauté dans laquelle on veut vivre, et d'utiliser cette vision pour construire les règlements d'urbanisme appropriés à La Macaza, et la réalisation de cette vision. Les conseillers ont rempli un questionnaire pour orienter ces discussions. Le RRVM a été invité à partager leurs idées.

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

1. Autorisation au conseiller Jean Zielinski de dépenser jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour le carnaval 2012
2. Demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une aide financière pour repeindre et préserver le pont couvert Macaza (couleur sang-de-bœuf)
3. ~~(Point d'information)~~ la municipalité a fait une demande au gouvernement du Canada pour un appui financier pour nos célébrations de la Fête du Canada

L. Divers

1. Club des Joyeux Aînés Macaziens - Demande d'aide financière 2012

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2012.02.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il n'y a aucun ajustement budgétaire.

2012.02.19

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2012

La liste des comptes est déposée et la conseillère Nicole Drapeau expose les points majeurs.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 13 février 2012 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro #74 :

Salaires période du 25 décembre 2011 au 28 janvier 2012 : (chèques # 504798 à 504884)	41 292,16 \$
Remise D.A.S. (chèques # 5056 et 5058)	24 728,60 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 5019 à 5055, 5057, 5059 à 5066)	97 539,15 \$
Liste des comptes à payer :	15 129,24 \$
Carte de crédit	0 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #74	178 689,15 \$

Chèque annulé : 0

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 74.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2012.02.20

DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ POUR TRAVAUX SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PAARM

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer divers travaux de voirie principalement sur les chemins du Lac-Caché, de l'Entrelacs, du Lac-à-Ouellette Sud, du Lac-Tortue, du Pont-Couvert et du Pont-Méthot ;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent à la correction des fondations, des fossés et de la surface de roulement (gravier) ;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux s'élève à 125 000 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour défrayer tous les coûts reliés à ces travaux ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au Député de Labelle, M. Sylvain Pagé, une aide financière substantielle de 20 000 \$ pour permettre la réalisation des travaux sur les chemins du Lac-Caché, de l'Entrelacs, du Lac-à-Ouellette Sud, du Lac-Tortue, du Pont-Couvert et du Pont-Méhot.

ADOPTÉE

2012.02.21 **DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA ROUGE (CDER) EN CAS D'ABSENCE DE NOTRE REPRÉSENTANT**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De désigner le conseiller Guy Alexandrovitch pour siéger au sein du conseil d'administration de la CDER en cas d'absence de notre représentant municipal.

ADOPTÉE

2012.02.22 **RENOUVELLEMENT ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2012**

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement des assurances de la municipalité pour l'année 2012 auprès de ULTIMA assurances représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 19 340 \$.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits prévus au budget 2012 pour acquitter ladite facture.

ADOPTÉE

2012.02.23 **RÉSOLUTION DEMANDANT QUE NOTRE PROGRAMME TECQ SOIT CHANGÉ 2011 ET 2012**

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

Qu'un rapport sur les travaux **2011** dans le programme TECQ soit soumis au MTQ, :

- Décret : 975 habitants
 28 \$
 27 300 \$ à dépenser en immobilisation par année autre que pour la taxe d'accise et autre que subventionné

- Admissible : Réfection infrastructure eau potable, égout et voirie et matière résiduelle
 Réfection bâtiment de sport

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Chemin du Lac-Caché	1 814,69 \$ à même les revenus
Chemin du Lac-Caché	915,96 \$ à même les revenus
Divers chemins	28 306,00 \$
Subvention amélioration	- 16 000,00 \$
Chemin du Lac-Chaud	13 059,00 \$ étude sur barrage du lac Chaud pour faire travaux sur le chemin
	<hr/> 28 095,65 \$

Entreprises Guy Desjardins inc. 112 789,34 \$ fourniture et pose de matériel bitumineux sur des parties du chemin du Lac-Chaud

Que le programme **2011** soit changé pour refléter les travaux décrits ci-dessus.

Que le programme **2012** soit changé pour refléter les nouvelles priorités.

Chemin des Chutes	98 000 \$
Contournement Lac Caché	40 000 \$
Identification des chemins	25 000 \$
Prolongement chemin Lac-à-Ouellette Sud	40 000 \$

ADOPTÉE

2012.02.24

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC INSTALLATION D'UNE LIGNE DE 600 VOLTS POUR ALIMENTER NOTRE PARC INDUSTRIEL SITUÉ JUSTE EN FACE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL LA MACAZA-MONT-TREMBLANT, 150 CHEMIN ROGER-HÉBERT

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'intention de développer son parc industriel situé juste en face de l'Aéroport International La Macaza - Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'une ligne de 600 volts est nécessaire pour alimenter ce futur parc industriel;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que demande soit faite à Hydro-Québec **de préparer une estimation des coûts** dans le but éventuel d'installer une ligne de 600 volts pour alimenter notre parc industriel situé juste en face de l'Aéroport International La Macaza - Mont-Tremblant, 150, chemin Roger Hébert.

ADOPTÉE

N.B.

Avant d'aborder les deux prochains points à l'ordre du jour, le maire demande à se retirer afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts. Il est 19 h 19.

2012.02.25

FORSAK TECHNOCOM INC. : LOCATION TOUR MOBILE TECHNIQUE SUR LE TERRAIN DU BAR SALON DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT l'installation d'une tour mobile technique sur le terrain du Bar salon de l'Aéroport de la compagnie FORSAK Technocom inc.

CONSIDÉRANT que l'installation de cette tour entraîne des frais mensuel de location de 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquitter ces frais de location non prévus au budget 2012;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

D'autoriser le paiement mensuel de location de la tour mobile située sur le terrain du Bar salon de l'Aéroport appartenant à la compagnie FORSAK Technocom inc. au montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-629-00-999 développement industriel touristique (4000 \$) étant donné que cette dépense n'était pas prévue au budget 2012.

ADOPTÉE

POINT D'INFORMATION

Suite à une demande des citoyens, la municipalité s'est informée de la possibilité de fournir un service WIFI dans l'hôtel de ville et aussi dans le stationnement afin que les villégiateurs puissent s'en servir. Ceci est réalisable au point de vue technique et budgétaire.

N.B. *Monsieur le Maire revient siéger, il est 19 h 22.*

2012.02.26

DEMANDE À L'ÉTABLISSEMENT LA MACAZA (SERVICE CORRECTIONNEL CANADA) DE RECHERCHER ET DE DÉTERMINER QUI EST LE PROPRIÉTAIRE DES SERVITUDES POUR LES LIGNES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que le conseiller Guy Alexandrovitch a déjà parlé avec M. Stéphane Fortin et que ce dernier s'est montré ouvert à l'idée qu'Établissement La Macaza fasse des recherches afin d'identifier le propriétaire des servitudes pour les lignes électriques;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De demander à Établissement La Macaza d'effectuer les recherches nécessaires afin de déterminer qui est le propriétaire des servitudes des lignes électriques qui traversent leur propriété et les propriétés suivantes :

- Mme Marie-Anne Sauriol, minute 1275, date 2 avril 1962, bureau de la division d'enregistrement de Labelle, numéro 61271
- M. Lionel Demoors, minute 1204, date 31 janvier 1962, bureau de la division d'enregistrement de Labelle, numéro 60497
- M. Roméo Chagnon, minute 1191, date 19 janvier 1962, bureau de la division d'enregistrement de Labelle, numéro 60396
- M. Isidore Dubuc et Mme Alice Rapatel, minute 11029, date 22 mai 1962, bureau de la division d'enregistrement de Labelle, numéro 61321
- M. Peter Kushnerevick, minute 1433, date 24 juillet 1962, bureau de la division d'enregistrement de Labelle, numéro 61990

ADOPTÉE

2012.02.27

RENOUVELLEMENT PROTOCOLE D'ENTENTE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE le conseil municipal signifie au TACL qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2012 aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente avec les modifications apportées au plan de transport d'origine et autorise le directeur général à acquitter la quote-part municipale 2012 au montant de 2 878,11 \$ soit de 2,83 \$ pour 1 017 habitants permanents.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

QUE le regroupement des quatre municipalités desservies sur le territoire de la vallée de la Rouge a nommé monsieur Yves Sigouin, conseiller de Ville de Rivière-Rouge, à titre de représentant municipal et au poste de secrétaire au conseil exécutif et au conseil d'administration.

ADOPTÉE

2012.02.28 **AUTORISATION VENTE D'ARBRES COUPÉS SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT les arbres coupés sur le terrain de la municipalité à l'arrière du garage municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De vendre à Marc-André Leduc pour la somme de cinq cents dollars (500 \$) ces arbres abattus. Il devra lui-même récupérer lesdits arbres.

ADOPTÉE

2012.02.29 **DOSSIER MATRICULE 1134-22-4065**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De demander à notre conseillère juridique Me Carole St-Jean, avocate, de la firme Godard, Bélisle St-Jean, avocats, de prolonger le délai concernant le matricule 1134-22-4065 pour un autre trois (3) mois.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Zielinski qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant certains articles du règlement 2077-023 sur les animaux et que dispense de la lecture soit faite.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2012.02.30 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071 MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2010-058 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT (FONDS ENVIRONNEMENTAL)**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement numéro 2012-071 et confirme l'avoir reçu dans les délais prescrits pour que dispense de la lecture soit faite;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu

D'adopter le règlement numéro 2012-071, modifiant et remplaçant le règlement 2010-058 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement (Fonds environnemental).

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Les conseillères et les conseillers Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Pierre Payer et Jean Zielinski votent en faveur de la proposition

Le conseiller Guy Alexandrovitch vote contre la proposition.

Résultat : 4 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071

**Modifiant et remplaçant le règlement 2010-058
concernant le programme de réhabilitation de
l'environnement (Fonds environnemental)**

-
- | | |
|---------|---|
| ATTENDU | Que le Conseil municipal désire adopter un règlement pour assurer le bien-être général de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de La Macaza; |
| ATTENDU | Que le Conseil désire à cette fin, adopter par règlement, un programme de réhabilitation de l'environnement; |
| ATTENDU | Que l'article 90 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> autorise des mesures d'aides financières aux propriétaires d'un immeuble pour l'aider à se conformer à l'obligation d'y installer et de maintenir en bon état de fonctionnement un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout; |
| ATTENDU | Que le Conseil désire protéger les apports en phosphore aux différents cours d'eau; |
| ATTENDU | Que plusieurs installations septiques sur le territoire ne sont pas conformes; |
| ATTENDU | Qu'un programme d'aide peut être instauré pour tout immeuble dans le but de la conformer à toute réglementation environnementale en vertu de l'article 92; |
| ATTENDU | Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 décembre 2012 ; |

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à la majorité:

QUE le règlement numéro 2012-071 soit et est adopté comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

ARTICLE 2 : DÉFINITION

«**Système d'égout**» Installation sanitaire installée en 2000 ou avant.

ARTICLE 3 : CRÉATION DU FONDS ENVIRONNEMENTAL

Le Fonds est créé par l'application d'une taxe de **0,01 \$ par 100 \$** d'évaluation sur tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité, et **ce pour les années 2012 à 2014 inclusivement**.

ARTICLE 4 : UTILISATION DES FONDS

- 4.1 L'aide ne s'applique pas à la construction d'une nouvelle résidence, sauf s'il s'agit d'une reconstruction suite à un sinistre et que cette reconstruction implique l'installation d'un nouveau système d'égout.
- 4.2 Les Fonds serviront à aider le propriétaire à remplacer un système d'égout de façon à le rendre en bon état de fonctionnement.
- 4.3 Les Fonds seront versés aux propriétaires lorsque les installations du système d'égout seront terminées et conformes au plan accepté d'un professionnel dans le domaine.
- 4.4 Les Fonds seront versés aux propriétaires pour lesquels la municipalité n'aura encouru aucuns frais juridiques relatif au remplacement du système d'égout.
- 4.5 L'aide financière accordée sera basée sur la facture du professionnel ayant préparé les plans du système d'égout. L'aide financière sera de 50 % de la facture, mais ne pourra être supérieure à 400 \$, plus la possibilité d'indexation.
- 4.6 Le conseil peut décider, par simple voie de résolution, de dépenser ces fonds pour :
 - L'achat des bacs de récupération
 - Et/ou les coûts pour le lavage des embarcations
 - Et/ou les frais engager pour libérer les barrages de castors
 - Et/ou subventionner des associations de lac pour les analyses d'eau ou pour le réseau de suivi volontaire des Lacs
 - Régler des problèmes d'environnement le cas échéant.Les modalités de délai de réalisation des travaux, de l'autorisation et d'administration pour n'importe quelle application de l'article 4.6 seront définies dans la même résolution.

ARTICLE 5 : DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Pour être admissibles à la subvention, les travaux doivent être réalisés dans les dix-huit (18) mois suivant l'émission des plans du professionnel, **pour ce qui est des installations septiques**.

ARTICLE 6 : AUTORISATION

Le Conseil autorise de façon générale ses inspecteurs en bâtiment et en environnement à aviser la direction générale des sommes à être versées.

ARTICLE 7 : ADMINISTRATION

Le chèque sera émis au nom du propriétaire. Advenant la situation où le propriétaire est en retard dans le versement des taxes foncières ou autres sommes dues à la municipalité, le chèque ne sera pas émis. La somme de l'aide financière sera créditée au solde dû par le propriétaire.

ARTICLE 8 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le règlement 2010-058 adopté le 13 avril 2010 par la résolution 201004. 85.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Christian Bélisle

Signé : David Doughty

Christian Bélisle

David Doughty

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour sur les informations d'ordre général suite à la visite du député M. Sylvain Pagé.

Le maire invite les citoyens présents à la période question.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

2012.02.31

MANDAT À L'UMQ – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium en flocon et/ou le chlorure de calcium en solution liquide et/ou le chlorure de magnésium en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*chlorure de calcium en flocon et/ou chlorure de calcium en solution liquide et/ou chlorure de magnésium en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2012.02.32 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACHETER UNE REMORQUE FERMÉE DE LA COMPAGNIE PIERQUIP AU MONTANT DE 4 611,65 \$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à faire l'achat d'une remorque fermée de marque United, année 2011, modèle V612TA35, de la compagnie PIERQUIP au coût de 4 611,65 \$ taxes incluses.

Le directeur général certifie qu'il y a des crédits prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2012.02.33 AUTORISATION DE VENDRE LA PAVEUSE, LE CAMION CUBE ET AUTRE ÉQUIPEMENT EXCÉDENTAIRE ET PUBLICATION DANS LE JOURNAL

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à publier dans un journal la mise en vente de la paveuse, du camion cube et autre équipement excédentaire de la municipalité.

ADOPTÉE

2012.02.34 DEMANDE AU MTQ, POSE DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DES CASCADES, SOUS LE PONT DE FER

CONSIDÉRANT que les glissières de sécurité installées sur le chemin des Cascades, plus précisément sous le pont de fer, sont dangereuses;

CONSIDÉRANT qu'elles n'assurent plus la sécurité des usagers qui passent sous ce pont;

CONSIDÉRANT que la rencontre de deux véhicules à cet endroit est déjà hasardeuse et qu'à tout moment un automobiliste risque de tomber dans la rivière située beaucoup plus bas;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que lorsqu'il y a un accident sur la route 117 entre la municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge, le seul lien possible entre ces deux municipalités est un détour par La Macaza d'où une circulation accrue et un risque plus élevé d'accident sous ce pont de fer;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir du ministère des Transports d'assurer la sécurité des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports de remédier à la situation en remplaçant les glissières de sécurité actuelles, lesquelles ne remplissent plus leur rôle, par de nouvelles glissières de sécurité conformes et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers qui empruntent quotidiennement le chemin des Cascades.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2012.02.35 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. DU 20 JANVIER 2012, PRÉPARÉ PAR LA DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt le procès-verbal du CCU en date du 20 janvier 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

ADOPTÉE

2012.02.36 BASSIN D'AMERRISSAGE AÉROPORT INTERNATIONAL LA MACAZA - MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT que l'Aéroport International La Macaza – Mont-Tremblant a fait une demande de permis de construction pour un bassin d'amerrissage;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure contreviendrait à notre règlement d'urbanisme numéro 219 et ceci, malgré le fait que *les infrastructures reliées au transport aérien* sont spécifiquement autorisées dans la grille de spécifications;

CONSIDÉRANT qu'à ce même règlement de zonage s'ajoute une sous-catégorie d'usage identifiée « *Commerces extensifs lourds* » (article 4.3.2.8.2) dont les *bases d'hydravions* font partie et ne sont pas autorisées dans zone INS-01. Que l'article 3.4.2.1 du règlement numéro 219 spécifie que : « *Lorsqu'un point apparaît pour une zone donnée vis-à-vis d'une classe, d'une catégorie d'usages, tel que décrit dans la classification d'usages du chapitre 4, les usages correspondants sont permis à l'exclusion de tout autre.* »

CONSIDÉRANT qu'une base d'hydravion n'est pas identifiée à la grille;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Que le conseil statue que la demande de permis pour la construction d'un bassin d'amerrissage à l'Aéroport International La Mancaza-Mont-Tremblant est refusée.

ADOPTÉE

2012.02.37 **AUTORISATION À ISABELLE LABELLE, a.g., DE CONTINUER LES TRAVAUX D'ARPENTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'autoriser Isabelle Labelle, a.g., à poursuivre les travaux d'arpentage sur la partie restante du chemin du Lac-Caché ainsi que sur le chemin du Rang 7, au montant de 24 417,89 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2012.02.38 **DEMANDE DE CANDIDATURES POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET AUTORISATION PUBLICATION DANS UN JOURNAL**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du CCU arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que le conseil désire recueillir des candidatures de citoyens résidents pour siéger au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le nouveau mandat des membres débute en avril 2012;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à faire paraître dans le journal l'Information du Nord, un avis public demandant des candidatures pour siéger au comité consultatif d'urbanisme.

Que les personnes intéressées doivent nous faire parvenir une lettre nous informant de leur intention de faire partie du CCU, et ce, avant le 20 mars 2012.

ADOPTÉE

POINT D'INFORMATION :

Le directeur général donne l'information relative au Programme d'aide pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle.

POINT D'INFORMATION :

Le maire informe les citoyens que la piste de motoneige Trans-Canada 63 est de nouveau ouverte. La municipalité remercie tous ceux qui ont travaillé à régler ce problème.

2012.02.39 **AUTORISATION AU CLD POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL DU DÉPANNEUR SITUÉ À CÔTÉ DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que le dépanneur situé au village est fermé depuis quelque temps;

CONSIDÉRANT la possibilité d'effectuer une étude du potentiel concernant le dépanneur situé au village;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que le CLD d'Antoine-Labelle pourrait effectuer une étude du potentiel moyennant un coût relié à cette étude qui serait de 500 \$;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser le CLD d'Antoine-Labelle à effectuer une étude du potentiel du dépanneur situé au village à côté de l'hôtel de ville et d'acquitter les frais de 500 \$ reliés à cette étude.

ADOPTÉE

Avant d'aborder le sujet suivant, le conseiller Guy Alexandrovitch demande à se retirer de toute discussion et décision concernant l'appel d'offres pour le lavage des embarcations. Il est 20 h 19.

2012.02.40

APPEL D'OFFRES : LAVAGE DES EMBARCATIONS

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres concernant le lavage des embarcations pour l'année 2012. Que cet appel d'offres soit publié dans le journal le Courant.

Les personnes intéressées devront faire parvenir une soumission sous enveloppe scellée à l'attention du directeur général, et ce, avant 16 h le vendredi 6 avril 2012.

ADOPTÉE

Le conseiller Guy Alexandrovitch revient siéger à la table du conseil. Il est 20 h 21.

POINT D'INFORMATION :

Le directeur général informe les citoyens présents que tous les dix ans, le schéma d'aménagement doit être refait, "« sous le parapluie » de la MRC. L'objectif de cet exercice est de planifier la communauté dans laquelle on veut vivre, et d'utiliser cette vision pour construire les règlements d'urbanisme appropriés à La Macaza, et la réalisation de cette vision. Les conseillers ont rempli un questionnaire pour orienter ces discussions. Le RRVM a été invité à partager leurs idées.

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2012.02.41

AUTORISATION AU CONSEILLER JEAN ZIELINSKI DE DÉPENSER JUSQU'À CONCURRENCE DE 6 000 \$ POUR LE CARNAVAL 2012 (montant prévu au budget. Une partie de ces dépenses sera remboursée par les recettes)

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ est prévu au budget 2012 pour les festivités du Carnaval de La Macaza;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses sera remboursée par les recettes;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser le conseiller Jean Zielinski à dépenser jusqu'à concurrence de 6 000 \$ dans le cadre du carnaval 2012.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

2012.02.42

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, UNE AIDE FINANCIÈRE POUR REPEINDRE ET PRÉSERVER LE PONT COUVERT MACAZA (couleur sang-de-bœuf)

CONSIDÉRANT que le pont couvert Macaza fait partie du Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT que notre pont couvert est très défraîchi et que la peinture s'écaille à plusieurs endroits ce qui lui donne une apparence négligée;

CONSIDÉRANT qu'il a besoin d'être repeint et ainsi préserver ce patrimoine culturel qu'est notre pont couvert ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De demander au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une aide financière pour repeindre et préserver le pont couvert Macaza (patrimoine culturel), couleur sang-de-bœuf.

ADOPTÉE

2012.02.43

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA UN APPUI FINANCIER POUR NOS CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE DU CANADA

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Qu'une demande soit faite auprès du gouvernement du Canada en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre des festivités de la Fête du Canada 2012.

ADOPTÉE

DIVERS

2012.02.44

CLUB DES JOYEUX AÎNÉS MACAZIENS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2012 :

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 300 \$ au Club des Joyeux Aînés Macaziens pour leurs activités en 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période question.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

2012.02.45 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexndrovitch
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 28.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

Signé : Christian Bélisle

Christian Bélisle

LE DIRECTER GÉNÉRAL

Signé : David Dopughty

David Doughty